

Méga-méthaniseur à Cerilly : un projet polluant et dangereux

 dijoncter.info/projet-de-mega-methaniseur-a-cerilly-4208

DIJONCTER.INFO
Site participatif - Infos des luttes à Dijon et alentours



L'entreprise Nature Energy et la société Dijon Céréales prévoient d'installer une méga-usine de méthanisation sur la commune de Cérilly. Les riverains s'y opposent. Voici leurs arguments contre le projet.

Le Méthaniseur XXL

Retrouvez l'article initial sur La Grande Côte Châtillonnaise

L'entreprise danoise **Nature Energy** et la société **Dijon Céréales** prévoient d'installer une usine de méthanisation XXL sur la commune de Cérilly (21), pour un tonnage d'intrants de 250 000 t/an, quasiment uniquement à base de CIVEs, devenant ainsi le plus gros projet français de méthanisation derrière celui de Corcoué-sur-Logne (44).

Pourquoi faut-il agir maintenant?

Les CIVEs, issues de céréales et menues pailles, seront collectées auprès de 150 agriculteurs locaux adhérents au site de méthanisation. La collecte se fera dans un rayon de 75 km du site de méthanisation.

Les CIVEs, cultivées sur une surface de 5400 ha!, viennent en concurrence des productions animalières et humaines de céréales, alors que la planète souffre d'une très grave crise alimentaire due au dérèglement climatique.

L'introduction d'une seconde culture (du tournesol et du soja semés après récolte du seigle en CIVE) paraît bien théorique si le semis est effectué juste avant le 15 mai, compte tenu des sécheresses à répétition au printemps et en été. Ces cultures risquent fort de n'être que des cultures alibi, des cultures PAC, sans grand enjeu de productivité. En raison du changement climatique et dans un contexte alimentaire tendu au niveau mondial, l'utilisation des CIVEs et plus largement des céréales en méthanisation pose question.

Plusieurs centaines, voire milliers d'hectares sont cultivés afin d'alimenter les méthaniseurs, et entrent ainsi en concurrence avec une culture à vocation alimentaire.

Le projet consiste à devoir créer des cultures pour alimenter un méthaniseur, et à transporter sur de longues distances ces cultures. L'énergie fossile est toujours utilisée pour semer, récolter et acheminer la marchandise jusqu'à la future usine de méthanisation et ce, en grande quantité, pour les 5400 ha de terre qui seront cultivés chaque année...

Par conséquent, un bilan carbone bien positif qui n'a que peu d'intérêt aux yeux des porteurs de ce projet pour produire un gaz au final peu vert!

Les intrants tels qu'utilisés en méthanisation «raisonnée» ne sont donc plus des déchets, mais des cultures qui pourraient être utilisées à vocation alimentaire.

Le collectif d'habitants que nous sommes alerte sur les dangers d'une méthanisation XXL non contrôlée; il faut agir face à ces risques réels de pollution de l'air, des sols et de l'eau et pour mettre les pouvoirs publics devant leurs responsabilités.

STOP!

Les profits des uns (largement subventionnés) ne peuvent se réaliser au prix de multiples pollutions pour les autres.

Nous collectif d'habitants :

- Refusons 20 000 poids lourds sur nos routes par an (nuisances sonores, dangerosité, dégradation des routes, pollution);
- Refusons tout épandage de digestats sur le bassin d'alimentation des eaux de captage (risque élevé de pollution des nappes phréatiques sur un sol karstique);
- Refusons le rejet de centaines de milliers de mètres cubes d'eau chargée dans nos nappes phréatiques (risque avéré de pollution des nappes phréatiques);
- Refusons les rejets de méthane (le méthane est également un Gaz à Effet de Serre 28 à 80 fois plus nocif pour le climat que le CO₂ s'il est envoyé tel quel dans l'atmosphère d'où des inquiétudes si il y a des fuites même légères!) et autres gaz (H₂S, NH₃, N₂Oun

Gaz à Effet de Serre 300 fois plus puissant que le CO₂...);

- Refusons l'altération et la dévaluation du patrimoine avoisinant;
- Refusons les risques liés à la sécurité de cette usine (incendies, explosions...);
- Refusons ce projet d'usine dont le destin semble déjà décidé par les élus (plateformes de stockage délocalisées déjà construites en catimini), CIVEs déjà récoltées et stockées... sans information ni concertation des habitants concernés!

Nous ne refusons pas la méthanisation à la ferme, qui traite ses propres déchets pour son auto-consommation d'énergie, ni la méthanisation des vrais déchets, réalisée par de vrais professionnels, qui disposent des équipes spécialisées garantissant la sécurité et l'absence de pollution de leurs installations.

Soutenez massivement notre combat pour une méthanisation raisonnée, mieux encadrée et mieux contrôlée, respectueuse de l'environnement et de l'ensemble de la population, en signant cette pétition!



La position de la Confédération paysanne de Côte d'Or :

La Confédération paysanne de Côte-d'Or soutient les projets de méthanisation adaptés aux fermes et aux ressources disponibles dans un territoire géographique proche, qui n'accaparent pas les ressources naturelles et qui respectent l'autonomie des paysans, toutes choses que balaie le méga-projet de méthanisation de Cérilly, dans le Nord Côte-d'Or.

L'enquête publique et sa consultation réglementaire apportent un habit démocratique sur un projet peint en vert alors même que certaines infrastructures sont déjà construites et les cultures déjà implantées. Mais faute de données économiques et environnementales suffisantes, ce méga-projet pose largement question.

Le sol du Châtillonnais, zone fragile s'il en est, est particulièrement tributaire du climat et de son changement. Dans ces conditions, l'alimentation du méga-méthaniseur en CIVE – soit une Culture Intermédiaire à Vocation Énergétique- limite la possibilité de conduire la culture principale dans de bonnes conditions, vu la date tardive de son implantation.

Tenu contractuellement, comme dans un système en intégration, tenu d'acheter en système fermé ses semences, ses intrants, l'agriculteur engagé doit livrer un tonnage donné, censément du seigle en CIVE. A défaut de seigle, au vu des investissements faramineux que représente ce méga-méthaniseur, comment devra-t-on le nourrir en qualité et en quantité? Avec de la paille? Avec de l'herbe ou du foin, le tout au détriment de l'élevage, une filière déjà largement victime de l'économie et du climat? En produisant encore plus de CIVE pour «garantir le coup» au détriment des filières alimentaires et à l'encontre de la souveraineté alimentaire? Faut-il sacrifier celle-là sur l'autel de l'autonomie énergétique?

Qu'en sera-t-il de la qualité agronomique des sols sans apport de légumineuses associées au seigle? De la pollution des sols à l'échelle gigantesque du projet par des digestats mal maîtrisés, à l'azote extrêmement volatil à l'épandage? De la qualité de vie des habitants soumis au passage incessant des camions à une période de l'année? Les infrastructures routières communales et départementales sont-elles capables de supporter ce trafic? La collectivité devra-t-elle assumer les diverses dégradations pour un projet privé?

Ce projet démesuré n'a absolument rien à voir avec l'agriculture paysanne que nous revendiquons. En conséquence, la Confédération paysanne de Côte-d'Or y est défavorable.

13 juin 2022, Confédération Paysanne 21.
